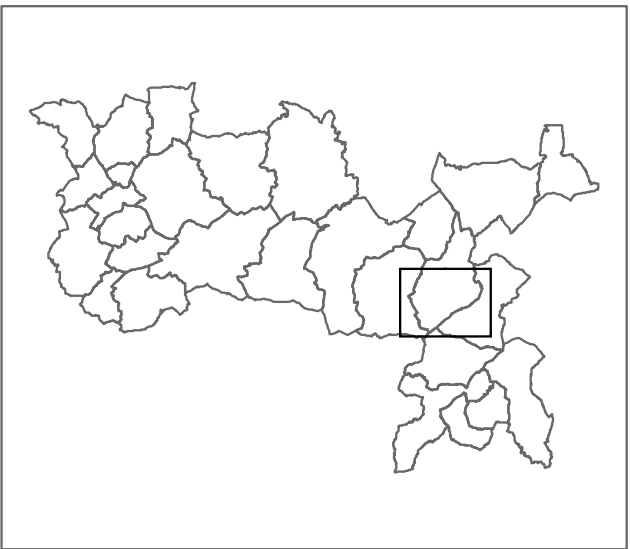




Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire de la Communauté
de Communes Brenne Val de Creuse
en date du 16 septembre 2021 approuvant
le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Président,
Claude MEROT

Echelle:
1:7 000

SOURCE :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2019

Date du document : 08/09/2021

Limite de commune

Limite de zones et de secteurs

Patrimoine bâti

Éléments de petit patrimoine protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Mur protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Élément de patrimoine protégé (bâti et ensemble bâti) au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Secteur où l'implantation d'éoliennes n'est pas autorisée en raison de la sensibilité paysagère de la commune au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine naturel

Nature protégée au motif de son intérêt écologique et/ou paysager de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Autre remarquable d'intérêt patrimonial ou paysager au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Cône de vue à préserver

Alignements d'arbres ou haies protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Espace protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Secteur dispensé de toute formalité (R.421-8 du Code de l'Urbanisme)

Znieff de type 1 et 2 et Natura 2000 protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en application de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PNR

Données prescriptives

Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination

Emplacement réservé

Marge de recul le long des grands axes routiers en dehors des espaces urbanisés au titre de l'article L.111-6 à L.111-10 du Code de l'Urbanisme

Secteur d'exploitation des ressources du sol et du sous-sol (R.151-34-2° du Code de l'Urbanisme)

Zone de risques technologiques

Données informatives

Voie antique ou gallo-romaine

Ancienne carrière

Cavités souterraines

Ancienne décharge connue

Marge sonore liée à l'autoroute

Servitudes d'Utilité Publique

PPRI - Zone à préserver de toute urbanisation

PPRI - Zone pouvant être urbanisée sous conditions

Site patrimonial remarquable

Monuments historiques

